



Sur l'oqtf qui date de plus de un an

Par **FATIHA**, le **13/08/2009** à **19:07**

Bonjour, voila jai une oqtf qui date de moin d'un an et je voudrais savoir jaitait régulière depuis plus 9ans ma quetion et esque la prefecture peut me faire une aprf ou une autre oqtf son faire une autre demande de régularisation.

et après un an l'oqtf et executable ou non merci pour tout

Par **anais16**, le **18/08/2009** à **10:35**

Bonjour,

L'OQTF n'est exécutoire qu'un an. Par contre, si vous retournez en Préfecture pour une demande de titre de séjour, elle pourra tout à fait vous en délivrer une nouvelle.

Pour l'APRF, il est délivré en cas d'interpellation par la police. Si cela vous arrive, l'APRF pourra vous être délivré car vous êtes en situation irrégulière en France. Vous seriez alors envoyé en centre de rétention et possiblement expulsé.

Par contre, si vous ne faites aucune demande en préfecture et que vous n'avez aucun problème avec la police, alors rien ne vous sera délivré.